



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017-77 du 2 août 2017

OBJET - Signature des statuts modifiés de la Société Publique Locale Eau Service Haute Durance (SPL ESHD).

Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ

L'an deux mille dix-sept, le 2 août à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 juillet 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 36 (démission de M. François BOULANGER lors du Conseil Municipal de Villard St Pancrace notifié à la CCB le 26/7/2017)
Présents : 25
Pouvoirs : 8

Secrétaire de séance : Mme Francine DAERDEN.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour la délibération 2017-78), M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI
M. Bruno DAVANTURE à M. Maurice DUFOUR
Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à Mme Anne Marie FORGEOUX
Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE

Etaient absents : M. Eric PEYTHIEU
M. Jean Marius BARNEOUD
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais délibérés le 21 décembre 2016, portant compétence en matière de réalisation ou de participation à la réalisation d'études préalables permettant de préparer les transferts de compétence,

Vu les statuts de la SPL ESHD approuvés le 4 novembre 2015, définissant leurs activités relatives au grand cycle de l'eau pour le compte et sur le territoire de leurs actionnaires,

Considérant que les études préalables sur le transfert de compétence de l'eau potable sont rattachées aux missions du grand cycle de l'eau,

Vu la délibération n° 2017-06 du 7 février 2017, autorisant l'entrée de la Communauté de Commune du Briançonnais dans le capital social de la SPL ESHD et l'achat d'actions afin de devenir membre minoritaire à hauteur de 5 % de la SPL ESHD,

Vu l'assemblée générale extraordinaire de la SPL ESHD, qui par délibération du 9 mars 2017, a approuvé les nouveaux statuts, avec l'entrée de la CCB au capital social,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la signature des statuts modifiés afin de permettre l'entrée en vigueur des nouveaux statuts,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

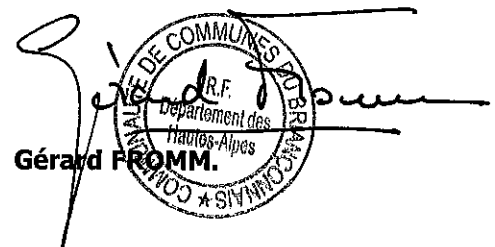
- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais à signer les statuts modifiés visés ci-avant et tous les documents liés à cette modification statutaire

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Date affichage :

10 AOÛT 2017


Gérard FROMM.

Commune de Briançon
R.F.
Département des Hautes-Alpes
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
* SIVICO